



21/10/2010

De l'affaire Mohammed Al Dura

1. Les conclusions dans l'affaire Mohammed Al Dura, et notamment le reportage de la chaîne allemande ARD, éveillent des doutes sur le bien-fondé des affirmations de la chaîne française FRANCE 2, telles qu'elles ont été diffusées le 30 septembre 2000, et selon lesquelles l'enfant aurait été touché par des tirs en provenance du poste de l'armée israélienne au carrefour de Netsarim, visant l'enfant et son père Jamal.
2. Il est à signaler que depuis l'incident, des méthodes ont été révélées par lesquelles les palestiniens ont créé et mis en scène des événements médiatiques au service de leur propagande; d'ailleurs, le journaliste à l'origine du reportage Al Dura avait admis dans un documentaire être au courant de ces pratiques palestiniennes. On se rappelle tout particulièrement la campagne d'horreur qui prétendait attribuer à Israël un "massacre" à Jenin, qui n'a jamais eu lieu, ainsi que de l'épisode où un "mort" était tombé du brancard et avait commencé à marcher. Au vu de ces cas, on est en droit de s'attendre à ce que les médias vérifient minutieusement de tels reportages, et qu'ils évitent de publier des allégations non vérifiées.

Il faut souligner, à ce sujet, que pendant des années, l'affaire Al Dura a servi de prétexte à certains pour inciter à la haine, à l'antisémitisme et à la violence contre des israéliens.

3. Quoiqu'il en soit, il est clair à présent, qu'il était faux de faire endosser la responsabilité dans l'affaire Mohammed Al Dura à Tsahal et à l'Etat d'Israël. Les éléments révélés réfutent les assertions qui avaient alors été émises à l'encontre des israéliens, et que les médias internationaux, FRANCE 2 en tête, n'avaient jamais soumises à examen approfondi en leur temps. Il est toujours avéré que, malgré la présence sur place de dizaines de photographes, aucune preuve supplémentaire, filmée ou autre, n'a jamais été fournie sur le tir israélien supposé vers Jamal et Mohammed Al Dura. Les circonstances même de ce tir (la distance, l'angle, les indices sur le terrain) démontrent qu'il ne pouvait pas provenir du poste israélien.
4. Comme on s'en souvient, l'incident avait fait l'objet d'une enquête scrupuleuse par Tsahal. L'enquête, comprenant des tests de lignes de feu, des expertises balistiques, l'analyse de la documentation de l'incident etc., avait constaté l'impossibilité de démontrer de manière claire et nette l'identité de la personne qui aurait atteint le jeune garçon. A ce moment là déjà, la thèse d'un tir de Tsahal avait été sérieusement mise en doute. Une forte probabilité a plutôt été évoquée, selon laquelle il aurait été en fait atteint par le feu nourri des Palestiniens, émanant au même moment à partir de plusieurs sources, dont certaines étaient proches de l'endroit où se tenaient le jeune garçon et son père.

רח' קפלן 3, הקריה, ירושלים 91919, טל: 02-6705453, פקס: 02-6524892

3 Kaplan St. Jerusalem 91919, Tel: +972 (2) 6705453, Fax: +972 (2) 6524892,
email:sarid@pmo.gov.il